

SÉANCE SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2023, 18 H 30.

Lundi, le 18 décembre 2023, se tient à l'Hôtel de Ville, 18 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon

Sont présents :	M. le conseiller	Gérald Morin
	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à l'Hôtel de Ville situé au 140, boulevard Saint-David, LUNDI, le 18^e jour de décembre 2023, 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Mot de bienvenue;
2. Programme triennal des dépenses en immobilisation;
3. Période de questions (exclusivement sur le programme triennal des dépenses en immobilisation);
4. Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 7^e jour du mois de décembre 2023.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

384-2023

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 18 décembre 2023 – 18 h 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue;
2. Programme triennal des dépenses en immobilisation;
3. Période de questions (exclusivement sur le programme triennal des dépenses en immobilisation);
4. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 18 décembre 2023, 18 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

385-2023

Programme triennal des dépenses en immobilisation.

CONSIDÉRANT que le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau se résume comme suit :

PROJET (000\$)	2024	2025	2026	TOTAL
Réfection du boulevard Desgagné	3 000	2 000	-	5 000
Hôtel de ville	2 500	-	-	2 500
Transformation – Presbytère	-	500	-	500
Démolition – Barrage lac Laroche	200	-	-	200
Camion auto-pompe	-	600	-	600
Aqueduc – chemin Lévesque	1 200	-	-	1 200
Éclairage public	20	-	-	20
Aqueduc et égouts	20	-	-	20
Rues et trottoirs	360	-	-	360
Équipements et informatique	50	-	-	50
Amélioration – Parc	20	-	-	20
Aqueduc – Lac Clair #3	200	-	-	200
Rue du Planeur – Phase 2	150	-	-	150
Rue Mercier – Phase 2	300	-	-	300
TOTAL	8 020	3 100	-	11 120

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par la présente résolution, son programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026, tel que résumé ci-haut. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 18 h 50.

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. JIMMY HOUDE
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**